

# Conditions Additionnelles – DCC

## 1 Dynamic currency conversion/Conversion dynamique de devises

- 1.1 Les Présentes Conditions Additionnelles s'appliquent à la DCC faisant partie des Services que nous vous fournissons.
  - 1.2 Vous devez toujours informer le Client que la DCC est optionnelle et que la Transaction peut être effectuée alternativement dans votre devise locale.
  - 1.3 Vous devez vous assurer que: (I) la devise par défaut pour toutes les Transactions est réglée sur votre devise locale, (ii) la DCC n'est jamais réglée par défaut pour le traitement de toutes les Transactions, (iii) vos procédures, dont celles liées à la langue, ne compliquent pas le traitement d'une Transaction dans votre devise locale, (iv) vos procédures ne poussent pas un Client à choisir la DCC par défaut, et (v) toutes les Transactions DCC acceptées par vos soins doivent être opérées dans une des devises que nous prenons en charge, tel que dans notifications périodiques à votre attention.
  - 1.4 S'il est demandé à un Client d'accepter ou de décliner la DCC, vous devez vous assurer qu'il dispose des informations suivantes: (i) le montant de la Transaction dans votre devise locale, (ii) le montant de la Transaction dans la devise du pays où l'Instrument de Paiement du Client est émis, (iii) le taux de change utilisé pour convertir le montant de la Transaction dans votre devise locale dans le montant de la Transaction dans la devise du pays où l'Instrument de Paiement du Client est émis, (iv) la source (et la marge si applicable) du taux de change en question au point (iii) ci-dessus et (v) tous les frais et commissions applicables pour convertir le montant de la Transaction dans votre devise locale dans le montant de la Transaction dans la devise du pays où l'Instrument de Paiement du Client est émis.
  - 1.5 Vous devez vous assurer que tous les reçus DDC sont bien clairs pour le Client.
  - 1.6 Chaque reçu DDC doit préciser (i) que le Client a été conseillé comme expliqué dans l'article 1.4, (ii) les informations mises à la disposition du Client conformément à l'article 1.4, (iii) la confirmation selon laquelle le Client a choisi de payer dans la devise du pays où l'Instrument de Paiement du Client est émis, (iv) la confirmation selon laquelle le Client aurait pu payer dans votre devise locale, (v) l'affirmation selon laquelle le choix du Client était définitif, et (vi) le nom de l'entité fournissant la DCC pour la Transaction auquel le reçu DCC se réfère.
  - 1.7 Chaque reçu DCC doit être imprimé dans la langue locale du Client ou, par défaut, en langue anglaise.
  - 1.8 Les reçus DDC ne sauraient présenter des mentions mensongères, un agencement, une taille de police, ainsi qu'une mention ou un soulignement pouvant dérouter le Client, ou encore induire une mauvaise interprétation ou une incompréhension par le Client des détails de la Transaction mentionnés dans le reçu DCC.
  - 1.9 Vous ne pouvez utiliser qu'un équipement et/ou un logiciel point de vente approuvés en amont par nos soins afin de traiter les Transactions DDC.
  - 1.10 Vous devez nous fournir une liste à jour de tous les Terminaux, sites web et locaux/points de distribution où vous faites des affaires, et où la DDC est activée.
  - 1.11 Si nous avons accepté d'offrir la DCC, vous consentez à signer, à notre demande, un accord supplémentaire avec un Fournisseur DCC pour la fourniture de Transactions DCC.
  - 1.12 Vous acceptez de recourir uniquement à notre entreprise et/ou à un Fournisseur DCC approuvé en amont par nos soins pour traiter les Transactions DCC. Si vous enfreignez une disposition des présentes Conditions Additionnelles, nous pouvons résilier le Contrat avec effet immédiat en vous adressant un courrier écrit.
-

- 1.13 Pour dissiper tout doute, vous devez obtenir notre consentement préalable par écrit si vous souhaitez changer de Fournisseur DCC. Nous pouvons accepter ou rejeter toute demande de votre part, à notre entière discrétion.
- 1.14 Vous consentez à utiliser les taux, que nous ou un Fournisseur DCC vous communiquerons périodiquement, à appliquer au traitement des Transactions DCC.
- 1.15 Si un service supplémentaire est offert par un Fournisseur DCC à un Client dans le cadre d'une Transaction DCC, vous ne devez pas dénaturer les conditions auxquelles ces services doivent être fournis par le Fournisseur DCC au Client dans le cadre d'une Transaction DCC. Vous serez tenu pour responsables des coûts, des pertes et de tout autre dommage, de quelque nature que ce soit, que nous pouvons encourir ou subir dans le cadre d'une telle déclaration erronée de votre fait.
- 1.16 Vous acceptez et reconnaissez que nous ne serons pas tenus de traiter une Transaction DCC avant que le Fournisseur DCC ne nous ait transmis ladite Transaction.
- 1.17 Vous êtes d'accord avec le fait que nous n'endosserons aucune perte, ni aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, pouvant découler du traitement d'une Transaction DCC par un Fournisseur DCC ou du non-respect par ce dernier des ses obligations dans le cadre d'une Transaction DCC.

---

**Prenez contact avec nous**

0800-711-88

[contact.be@fiserv.com](mailto:contact.be@fiserv.com)

Fiserv est à la pointe de l'innovation dans le secteur des paiements: dans le traitement des transactions électroniques, la gestion des risques & de la conformité, la gestion des clients & des canaux de traitement, ainsi que dans l'analyse & l'optimisation. Nos solutions permettent à nos clients de proposer des services financiers adaptés au quotidien de chacun. Pour plus d'informations, visitez **[fiserv.com](https://www.fiserv.com)**